

Radars feux rouges

Principe de fonctionnement et sanctions

Installation technique

Deux lignes, équipées avec des capteurs magnétiques, sont installées dans la chaussée. La première ligne est installée juste avant le feu rouge.

Quant à la seconde elle se trouve à quelques mètres après la première.



Le flash :

Une photo est prise si un véhicule franchit la première ligne alors que le feu est rouge. Au franchissement de la seconde ligne, une deuxième photo est prise et l'infraction est enregistrée.

La sanction :

Perte de 4 points sur votre permis de conduire et à une amende de 4e classe soit 135 €.

Questions :

- Peut-on être verbalisé si le véhicule est immobilisé ?

Non. Il arrive qu'un véhicule ne puisse plus avancer à cause d'un arrêt momentané ou d'un ralentissement de la circulation.

Le flash se déclenche-t-il au feu orange ?

Non. Les radars aux feux rouges s'active uniquement lorsque le feu passe au rouge et qu'un véhicule le franchit.

- Le radar feu rouge est-t-il indiqué par un panneau ?

Non. Le conducteur n'est pas prévenu que le carrefour qu'il va emprunter est équipé d'un radar feu rouge.

- Le radar feu rouge verbalise-il les excès de vitesse ?

Non. Ces radars ne disposent actuellement d'aucun appareil de mesure de vitesse des véhicules.

